

**VERIFIER, RECEPTIONNER ET REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED (au sens de la R408)**

**Formation agréée Syndicat Français de l'Echafaudage du Coffrage et de l'Etalement (SFECE)**  
Application de la réglementation (décret du 01/09/04, arrêté du 21/12/04 - CNAM R408)

**PUBLIC :**

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner <sup>(1)</sup> une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

**PREREQUIS :**

Le stagiaire devra :

- Avoir une Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier
- Maîtriser :
  - La langue française parlée et écrite.
  - Les mathématiques élémentaires.
  - La lecture courante de plans.

**FINALITE DE LA FORMATION :**

- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.
- Au sens de la R408 :
  - Réceptionner <sup>(1)</sup> l'échafaudage avant utilisation.
  - Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage <sup>(2)</sup> d'éléments de l'échafaudage).Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

(2) Les opérations de montage/ démontage doivent être réalisées par une personne formée.

**OBJECTIFS :**

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

**CONTENU :**

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
  - Signaler les situations dangereuses
  - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

**NOMBRE DE STAGIAIRES :**

- De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

**METHODE PEDAGOGIQUE :**

- Exposé oral
- Echanges oraux
- Apports théoriques
- Mise en situation pratique

*Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.*

**DUREE :**

- 2 jours soit 14 heures

**VALIDATION :**

- Une attestation de formation professionnelle sera délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation.